



Création de site pour annonces des personnes stériles

Par **franky**, le **30/07/2008** à **10:10**

Bonjour,rnrnrnJe souhaiterai rendre service aux gens qui n'arrivent pas à concevoir des bébés.rnActuellement sur internet, j'ai pu voir de toutes sortes d'annonces (sur des forums et autres sites). Cela m'a surpris, ils étaient jugés par autrui sans que ces derniers ne comprennent leur situation et surtout, souvent, cela ne correspond pas avec l'objet du site web.rnrnmaintenant que je sais que c'est légal rnmais sinan quel est votre avis sur ce projet

Par **JEANC**, le **30/07/2008** à **19:44**

Bonjour Franky,rnrnJe ne vois pas pourquoi ton site ne pourrait pas voir le jour dans la mesure où son contenu est licite, pas contraire à la morale ou aux bonnes moeurs etc...rnTon idée est louable car il est vrai que l'on peut lire tout et n'importe quoi sur ces questions aux conséquences dooloureuses...rnJe reste à ta dispositionrnCordialement rnJEAN C

Par **Patricia**, le **30/07/2008** à **20:00**

franky bonsoir,rnJe vous réponds en connaissance de cause...rnLa création de votre site part d'un bon sentiment, qu'envisagez-vous exactement d'y faire figurer pour rendre service ?rnSi vous préférez en discuter hors forum ? je peux vous donner mon adresse mail par la messagerie interne.rnBonne soirée.

Par **JEANC**, le **30/07/2008** à **21:14**

Très bonne initiative, Franky !
Je suis entièrement d'accord avec toi. Je connais bien ce problème et je t'encourage vivement à monter ce site. Je suis même disposé si tu as besoin à te donner un coup de main. Tiens moi au courant dès qu'il sera créé.
Tu ne pourras jamais empêcher des imbéciles de dire des c.....ies ! L'essentiel est d'exister pour les autres qui eux sont en souffrance.
Tu as quel âge Franky si ce n'est pas indiscret ? Tu as des enfants ?
A+ et bravo encore pour ton idée.
Bien cordialement
JEAN C

Par **Patricia**, le **30/07/2008** à **21:39**

franky et J C laissez les donc parler ces "imbéciles"... la plupart du temps sont ceux qui ont le plus de problèmes : couple , professionnels et familiaux...
et n'osent en parler librement !
A bientôt !

Par **Patricia**, le **30/07/2008** à **22:27**

OK.
Saches que si il te faut renseignements ou aide... NOUS sommes là !
Bonne continuation

Par **JEANC**, le **30/07/2008** à **22:40**

Loin de moi l'idée de croire ce qui n'a pas lieu d'être, Franky !! et crois bien que je ne propose pas d'autres services que du "juridique" !! Bonne soirée à toi ! A disposition si besoin.

Par **Patricia**, le **31/07/2008** à **00:03**

Il t'a bien renseigné.
Je plaisantais, il faut bien décompresser un peu...!!! je suis MDR
Salut franky.

Par **franky**, le **31/07/2008** à **13:21**

on m'a répondu un autre avis sur un autre forum qu'est ce que vous y pensez? évidemment ça sera une société
Bonjour,
Je ne pense pas que l'activité soit licite, du moins pas comme vous l'aviez présentée dans votre premier message.
Il manque beaucoup d'éléments, à commencer par le but du site, son caractère lucratif ou non, la dénomination de l'activité, la forme de votre activité avec votre amie, s'il s'agit d'une activité principale ou accessoire, la création et l'enregistrement ou non d'une association ou société... Les questions sont là pour

vous guider et savoir ce que vous pouvez faire sans risque.rnrnEn l'espèce, vous aviez mentionné la future loi sur la gestation pour autrui d'après ce que j'avais cru comprendre. Il faut savoir que dans sa première ébauche, elle ne permet pas l'intervention de particuliers et reste pour toute la procédure (du début à la fin y compris pour la " rencontre " des intéressés) sous l'égide d'une institution spécialisée.rnrnDonc avant de vous lancer, je vous conseillerais de vous renseigner davantage et de définir avec beaucoup de précision votre projet.

Par **JEANC**, le **31/07/2008 à 14:28**

Bonjour,rnrnNous ignorions jusqu'à présent toutes ces précisions que vous semblez avoir donné sur un autre forum...Effectivement, des précisions s'imposent pour vous donner un avis solide !

Par **franky**, le **31/07/2008 à 14:37**

j'ai donné la même question et vous m'avez donné une réponse favorable mais sur un autre forum la question est différente, oui ce projet sera une sociétérnrnle projet que je vais faire c'est des dons des gens, c'est donc gratuit et les donneur en dehors d ovocytes n'ont pas besoin d'allé a l hopital rnrnBonjour,rnrnrnJe souhaiterai rendre service aux gens qui n'arrivent pas à concevoir des bébés.rnrnActuellement sur internet, j'ai pu voir de toutes sortes d'annonces (sur des forums et autres sites). Cela m'a surpris, ils étaient jugés par autrui sans que ces derniers ne comprennent leur situation et surtout, souvent, cela ne correspond pas avec l'objet du site web.rnrnrep!rnrn- Droit pénalrnrn- Droit civil & fa.rnrnModérateur :rnrn- Droit en GénéralrnrnrnInscrit : 31/03/2008rnrnMessages : 106 rnrnLe 30/07/2008 19:44rnrnBonjour Franky,rnrnJe ne vois pas pourquoi ton site ne pourrait pas voir le jour dans la mesure où son contenu est licite, pas contraire à la morale ou aux bonnes moeurs etc...rnrnTon idée est louable car il est vrai que l'on peut lire tout et n'importe quoi sur ces questions aux conséquences douloureuses...rnrnJe reste à ta dispositionrnrnCordialementrnrnJEAN C

Par **JEANC**, le **31/07/2008 à 14:42**

Je maintiens ce que j'ai dit ! Un site n'est ni une société ni une association !rnrnJe m'étonnais juste que figure dans le post votre amie...la gestation pour autrui...rnrnS'il s'agit d'un simple site avec forum de discussion, pas de soucis !rnrnQuel forum as-tu contacté ?

Par **franky**, le **31/07/2008 à 14:44**

voila:rnrnrnrn<http://forum.juristudiant.com/viewtopic.php?t=8087>rnrnrnle site est au point d être en ligne la, on sait tous que gagner des sous il faudra mettre le site en société. ce que je fais payer c'est l'inscription ça fonctionne donc comme un site de rencontre après on va pas faire la police pour chaque individu qui fond des truc malhonnête après ça n'est plus en rapport avec le site. nous prenons les inscriptions des gens et nous supprimons quand il y a quelque

chose de bizzare par contre dans notre règlement, on ne fais pas remboursé les gens malhonnêternrnet comme dirait belabrunna:rnLa création de votre site part d'un bon sentiment (nous fenaions donc de notre site une aide!

Par **JEANC**, le **31/07/2008** à **14:51**

Effectivement, si l'on prend en compte les précisions données sur l'autre site (bien différentes de celles que tu nous as données sur experatoo !) , je révisé mon jugement.rnJe ne pensais en aucun cas qu'il s'agissait d'un site avec accès payant...rnPar exemple, aucun paiment n'est exigé pour accéder à experatoo...rne je ne comprends pas le parallèle avec les dons d'ovocytes !!rnBref afin d'être précis dans une réponse, il manque beaucoup d'éléments et là je rejoins totalement la collègue de l'autre forum !

Par **franky**, le **31/07/2008** à **14:53**

bha on compte mettre en société le projet par inscription, il y a rien de mal de faire payer une inscription pour accéder au service. c'est comme un site de rencontre et une annonce il paie le service

Par **JEANC**, le **31/07/2008** à **14:55**

Non , il y a rien de mal effectivement ! Ou est donc le souci ?

Par **franky**, le **31/07/2008** à **14:57**

mon site permet de mettre en relation des gens en détresses et donc de passer des annonces (tel ce genre d'annonce : rnhttp://forum.bestofchat.com/rencontres/rencontres-amicales/jeune-celibataire-cherche-sujet_89_1.htm) ! je ne fais rien de mal, je fais fonctionner le site comme un service a annonce et a la fois de la rencontre, et simplement par ce service nous fasons simplement payer l'accès pour pouvoir utiliser ce service, je ne vois rien d illégal la dedansrnnon fais juste payer adhésion et rien d'autre

Par **JEANC**, le **31/07/2008** à **15:06**

Non, rien d'illégal, Franky , en effet !Tu surveilles bien ton site et banco !

Par **franky**, le **31/07/2008** à **15:11**

bha oui il y a rien d illégal de faire payer l'adhésion bien sur on supprimera les gens bizarre irrespectueux, avec notre règlement nous remboursons pas ! rnrnJeanc c'est sur ? je peux tranquillement mettre le site en ligne alors ??? merci de me redonner une réponse je le mettrai aussitôt en lignernrnfranky vince

Par **JEANC**, le **31/07/2008** à **15:27**

si tu pouvais me le montrer avant ce serait cool (reglement...) ! Mais a priori pas de souci Franky ! si tu as un pb, tu me le dis et je t'aiderairnJean

Par **franky**, le **31/07/2008** à **15:38**

merci de la réponse cette fois ci je mets en ligne ralala que des soucis pour rien lolrnpa sécurité j'ai enregistré la conversation dés fois que le site disparaît ^^"

Par **JEANC**, le **31/07/2008** à **15:42**

tu donnes l'adresse du site stp franky?

Par **Patricia**, le **31/07/2008** à **19:49**

Bonsoir à tous les deux !rnrnLes renseignements ont évolué depuis hier soir... Je n'avais pas du tout compris le message dans ce sens.rnJe pensais soutien psychologique, forum de discussions entre internautes.rnrnCeci étant, vous êtes sûre JC qu'il est possible de créer une société concernant les dons d'infertilité ? rnfranky insiste aussi en faisant la comparaison avec les sites de rencontre... pour faire payer un droit d'accès , mais ce n'est pas la même chose ? rnCes dons sont des actes humanitaires...rnrnLes associations font payer un bulletin d'adhésion avec une cotisation de base rnobligatoire, au-delà, déductible des impôts...rnElles peuvent être de bonnes rivales.rnrnDe nom et de par sa réputation, je connais :rnhttp :www.paulineadrien.com rndans le 78. rnPour vous donner une idée, voyez les différents aides et services qu'elle propose.rnSur le NET, pensez bien à préciser que les lois et règlementations sont rndifférentes d'un pays à l'autre.

Par **franky**, le **31/07/2008** à **20:08**

oui il y aura une adhésion et par la suite, les gens peuvent se contacter par le biais de l'annonce sauf que de mon côté c'est pas une association mais en version entreprisernrnLes associations font payer un bulletin d'adhésion avec une cotisation de basernobligatoire, au-delà, déductible des impôts...rnElles peuvent être de bonnes rivales.

nnrnrndéductible des impôts...??? et en version entreprise?rnElles peuvent être de bonnes rivales. je ne cherche pas à faire de la concurrence simplement faire ce projet très humainrnrnje connais un site de don c'est hyper cher l'adhésion c'est plus de 1500 euros c'est vraiment du biz mais il y a à peine 30 personnes ^^"rnrnle site est hyper design et je mentionnerai un peu plus tard le site ^^

Par **JEANC**, le **31/07/2008** à **20:23**

Bonsoir Bellabruna,rnJe dois vous avouer que je ne comprends plus grand chose à cette histoire de site !rnJ'avais compris initialement comme vous à savoir un site d'échanges genre forum...rnPuis Franky a parlé ensuite de paiement...d'association...d'entreprise maintenant !! J'avoue trouver cela plus que confus...Je dois avoir besoin de vacances !!!rnVos mises en garde sont tout à fait justifiées, mais F. a l'air sûr de lui. C'est l'essentiel !Bonne soirée à vousrnCordialement

Par **franky**, le **31/07/2008** à **20:25**

je mentionne le site en fonction de la réponse de jeanc de la réponse favorable
Adhésion inscription et les gens passent leur annonce dès qu'une personne est intéressée la personne la contacte et se donne un rendez-vous, après c'est la seringue ou la métho la plus simple enfin vous savez... vous avez pas besoin pour cela d'aller dans une banque de donneur ou à l'hôpital sauf pour le don ovocyte. rnrnnon je suis pas candidature mais me suis renseigné un peu partout sur internet

Par **Patricia**, le **31/07/2008** à **22:07**

franky , que te fies-tu à la réponse de JC qu'à la mienne , tu as raison, je ne suis ni juriste ni avocate. rnTu t'es renseigné un peu partout sur internet... Et sur la diplomatie tu t'es renseigné ? (et là je suis sérieuse)rnrnEn tant que femme, j'ai subi 3 FIV... je te demande donc de modérer ton vocabulaire STP ! : une seringue, comme tu dis, nous ne sommes que des bêtes bonnes à être piquées ???rnJe n'en tiens pas compte... mais pense que le sujet est "délicat"! certaines personnes sont mal dans leurs baskets, voire dépressives.rnUn conseil : Relis-toi et fais-toi corriger avant de te lancer sur le net !

Par **franky**, le **31/07/2008** à **22:28**

dsl mais c'est pas dans le sens que tu croyais...rnrnmon site met simplement en relation des personnes donneur de spermatozoïde et dons ovocytes. les gens pourront simplement par la suite faire la démarche. le site est juste des recherches et facilite le contact et rien d'autre après il doit se débrouiller d'où mon exemple d'un site de rencontre: adhésion payante et il doit se débrouiller pour trouver la personne idéale
mais de toute façon je ne fais rien de mal je ne fais que aider

Par **Patricia**, le **31/07/2008 à 22:29**

Rassurez vous J C , moi aussi j'attends les vacances avec grande impatience...rnDemain soir !

Par **Patricia**, le **31/07/2008 à 22:31**

OK franky je te crois, et sans rancune, mais penses-y ! rntu es adorable!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **JEANC**, le **31/07/2008 à 23:10**

Je vous souhaite d'excellentes vacances , Bellabruna, et partage entièrement votre réaction...mon épouse ayant eu 2 de nos enfants par IAC ! rnBon repos et bon soleil à vous .

Par **Patricia**, le **01/08/2008 à 00:25**

C'est quoi IAC ? connais pas.rnMoi je n'ai pas d'enfant, les 3 FIV... rien !rnSupesticieuse... je ne veux pas contredire la nature, je n'ai donc jamais envisagé l'adoption...rnSi la nature m'a faite ainsi c'est pour une raison... et même si je ne la connais jamais... je l'accepte ! car elle existe ? rnJe vais paraître un peu "tordue" mais c'est mon raisonnement... rnrnJe connais 2 couples dans mon entourage qui ont adopté des nouveaux nés indous. rnCes 2 adoptions ont fini en tragédies : rnle premier s'est tué tout seul à 20 ans dans un accident de voiture et le deuxième par défenestration à 15 ans rnça m'a complètement retournée...rnMaintenant que je suis divorcée et toute seule..., je me dis que c'est très bien aucun enfant en a subi les conséquences !rnMerci, pour vous aussi, bonnes vacances à vous ainsi qu'à votre petite famille.rnJe pars le 8 au Sénégal pour 2 semaines.rnPatricia

Par **JEANC**, le **01/08/2008 à 10:18**

Bonjour Bellabruna,rnNon, je ne trouve pas votre raisonnement tordu...pas du tout et le respecte.rnIAC : c'est Insémination Artificielle avec sperme du Conjoint (IAD : insémination avec donneur).rnJe suis désolé que les FIV n'aient pas marché...On sait malheureusement que ces techniques ont des taux de réussite qui tournent seulement autour de 10 à 15 %.rnL'adoption...pas simple...moi aussi beaucoup d'expérience négative autour de moi...rnExcellentes vacances africaines à vous !rnA bientôt sur notre site

Par **franky**, le **01/08/2008 à 12:16**

je mentionnerai le site et il me faudra un avis plus tard sur le règlement pour le site.rnrnpar contre je cherche donc a aider tout en créant une simple entreprise pas d'association qu'on trouve souvent en france mais pas non plus une entreprise qui ressemble au usa eu c'est l'argent d'abord pour eu ça peu montré très haut ça peu allé de 1000 euros par mois a 200 000 euros prix d'une maison voir des millions pour les dons des starsrnrnen grande bretagne, il y avait une femme qui gagnait un peu plus de 1000 euro/mois, dans mon site c'est plus par la générosité des gens donc simplement le remboursement des soins médicaux et prix du voyage

Par **Patricia**, le **01/08/2008 à 18:16**

Rebonsoir à tous les deux !rnMerci ! rn"bientôt sur le site"... j'espère ! :) si pas détournement pour un long séjour en casamance... le billet est bien aller ET retour!rnA aujourd'hui, JE NE PENSE PAS devoir vous contacter à mon retour pour des renseignements concernant un sans papiers!!! rnrnPas de problème franky, donnez l'adresse dès que possible, nous irons consulter les conditions de paiement.

Par **franky**, le **02/08/2008 à 09:25**

en fait c'est la méthode est très artisanale (pas besoin d'organisme), plus compliqué c par un médecin , un gynéco, un laboratoire qui faut faire appelrnrndonc dans mon projet il y a rien d'illégal :D

Par **JEANC**, le **02/08/2008 à 10:04**

Bjr Franky,rnJ'ai bien du mal à comprendre ce que tu comptes faire réellement.rnQuel est l'objet de ce site ? sa structure juridique à la base ? le public visé ? son but exact ? les moyens que tu proposes pour aider les gens ?rnc'est en répondant à ces questions précises que nous pourrons savoir si ton site est "légal" ou non ? A priori, le site devrait l'être mais tout dépendra de ce que tu proposeras concrètement car la législation est très stricte concernant pas tant l'élaboration des sites que les questions bio-éthiques liées a la procréation (et heureusement d'ailleurs !). Par ailleurs les législations sont différentes en Europe sur ce point.rnMaintenant si tu es convaincu de la légalité de ton action ,lance toi et tu verras bien...mais je ne peux que trop de conseiller de t'entourer de "garde-fous" avant .rnJEANC

Par **franky**, le **02/08/2008 à 10:56**

g met en relation des gens par la méthode simple et artisanale la rien d'illégal bien sur la personne devra faire une demande de bilan de santé et pas besoin d'allé a une bank de donneur qui est d'ailleurs interdit au homo et au femme seule, après si c'est vraiment compliqué une fois que la personne a trouvé la personne idéal il devra par la suite recourir au technique médical et la ca ne concerne plus le site c juste une mise en relation

Par **Patricia**, le **02/08/2008** à **13:01**

Si j'ai bien compris... Pas d'assistance médicale à la procréation.
Ton principal souci est de savoir comment faire entrer les personnes en contact entre elles ???
Les lois et la réglementation sont différentes d'un pays à l'autre.
En France, ces dons sont gratuits, volontaires et surtout ANONYMES.
"une entreprise qui ressemble aux USA" ce n'est pas une entreprise, mais leur législation à eux qui leur permet d'acheter les ovocytes.
Tout comme dans certains pays européens où les donneurs sont payés.
Et c'est là où le bât blesse... car ici rien de tout ça.
Je te ressens confiant et réticent à la fois, pas évident comme projet...
Il serait préférable de le rédiger sur papier d'une façon claire et nette et d'aller te renseigner.
Dans la plupart des mairies existent des consultations juridiques gratuites à ta place j'irai consulter. Avis, conseils et surtout légalité. rnrnrnrn.

Par **Malena**, le **02/08/2008** à **13:45**

Comme le dit si bien Belabrunna, en France les dons d'ovocytes et de sperme sont anonymes...
J'ai fait un don d'ovocyte dans une clinique il y a deux ans, le fait que ce soit gratuit et anonyme est une couverture juridique non négligeable. Par contre, c'est par une amie stérile que j'ai connu cette action, c'est donc elle qui m'a mis en rapport avec la clinique et tout ça, mais les ovocytes n'étaient pas pour elle...
Votre site permettra donc juste aux personnes de rencontrer et de motiver des gens à faire des dons, mais pas pour eux directement, c'est interdit en France (par contre, en Belgique, le don direct existe et est légal).
Mais une personne qui désire donner ne payera sûrement pas des frais d'inscriptions à un site pour rencontrer des personnes qu'elle pourra aider indirectement... enfin je ne sais pas, ce n'est que mon avis.

Par **JEANC**, le **02/08/2008** à **14:01**

J'adhère totalement à ce que viennent d'écrire Bellabruna et Malena !
réfléchis bien, Franky et renseigne toi bien avant de te lancer dans une "entreprise" on ne peut plus discutable sur le plan de la légalité...
Bonne continuation

Par **franky**, le **03/08/2008** à **11:48**

oui c'est anonyme d'autres veulent garder un contact entre particulier envisage pas de faire appel à une banque pour aller à l'hôpital c'est de l'insémination et ovocytes... regarder sur un forum les gens veulent un donneur très artisanal
les gens célibataires et homos sont pas les bienvenus à la banque de donneur, rendu lourd comme technique insémination, don ovocytes, mère porteuse
mais il y a pas besoin d'un médecin d'un bac 40 pour injecter de la semence dans le vagin c'est un jeu d'enfant !
une célibataire depuis plus de 20 ans fais appel à un don de sperme fait artisanalement si la personne veut être anonyme ok si elle veut un contact elle gardera un contact, les personnes peuvent trouver des donneurs d'ovocytes

mé après c'est faire la démarche a l hopital pas sur mon site ainsi que les gens vont pas faire l insémination chez eux c'est a l hopital et l hopital c'est pas mon site ^^".rnj'offre ce service mais j'envoie pas d'ovocytes ni je fais d insémination, mère porteuse